



Flexiperf La Chape Vicat Anhydrite

Flexiperf La Chape Vicat Anhydrite est un mortier fluide à base de sulfate de calcium sous DTA du CSTB, destiné à la réalisation de chapes autonivelantes.

DOMAINES D'APPLICATION

Flexiperf La Chape Vicat Anhydrite s'utilise à l'intérieur de bâtiments, en neuf et en rénovation, en pose désolidarisée ou flottante. Elle est mise en œuvre notamment en maisons individuelles, bâtiments collectifs, administratifs et tertiaires pour les locaux ne dépassant pas le classement U4P3E2C2.

Elle est compatible avec tous types de :

- **Supports** (maçonnerie, plancher béton, bois, anciens revêtements).
- **Revêtements** (carrelage, moquette, parquet...) sans ragréage.
- **Planchers chauffants** à eau chaude et plancher **réversible** à eau basse température.
- **Sous-couches isolantes** thermiques et/ou acoustiques.

▶ Excellente planéité.

▶ Rapidité et facilité de mise en œuvre jusqu'à 200m²/h.

▶ Suppression des armatures métalliques et fibres structurales.

▶ Suppression du produit de cure.

▶ Rapidité de séchage (circulation piétonne 24h après le coulage).

▶ Intervention des entreprises de second œuvre à partir de 72h.

▶ Coulage en faible épaisseur: 25mm (en fonction du support).

▶ Compatibilité avec plancher chauffant eau basse température et plancher réversible.

▶ Enrobage parfait des tuyaux et câbles des systèmes de chauffage.

▶ Mise en place assurée par des applicateurs formés et agréés par Vicat.

▶ Fractionnement tous les 1000 m² en pose désolidarisée ou flottante, et tous les 300 m² sur planchers chauffants.

▶ Excellente conductivité thermique sur plancher chauffant à eau chaude et plancher réversible à eau basse température.



CARACTÉRISTIQUES ET PERFORMANCES

Flexiperf La Chape Vicat Anhydrite est un mortier autonivelant à base de sulfate de calcium de classe C20F4 selon la norme NF EN 13-813. Elle est soumise au marquage CE. Elle doit obligatoirement recevoir un revêtement de sol (carrelages, parquets, sols souples, moquettes, résines....).

Sa fabrication et sa mise en œuvre répondent aux exigences du DTA en vigueur.

Épaisseur minimale de la chape	Locaux P2	Locaux P3
Chape désolidarisée sur polyane	2,5cm	3cm
Chape sur plancher chauffant à eau	3cm au dessus des tubes	
Chape flottante sur SC1	3,5cm	4cm
Chape flottante sur SC2	4cm	4,5cm
Résistance à la compression	20 Mpa	
Résistance à la flexion	4 Mpa	
Masse volumique	2100 kg ±200	
Conductivité thermique	1,2 W/m.K	
Planéité de l'ouvrage fini	3mm sous la règle de 2 mètres 1mm sous la règle de 20 cm	

CONSEILS DE MISE EN ŒUVRE

Il convient de respecter le Document Technique d'Application (DTA) en vigueur ainsi que les Dossiers Techniques Unifiés (DTU) et Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) concernés. La mise en œuvre est effectuée par des applicateurs agréés Béton Vicat. Le coulage de la chape Vicat Anhydrite s'opère obligatoirement par pompage.

Les conditions de mise en œuvre de la chape sont les suivantes :

- Bâtiment clos et couvert, vitrages posés, ouvertures occultées.
- Température de l'atmosphère comprise entre 5°C et 30°C, sans risque de gel durant 4 jours après la mise en œuvre.
- Cloisons séparatrices, cloisons de distribution et de doublage en maçonnerie achevées.
- Vérification de l'étanchéité des installations de plomberie et de chauffage par le chauffagiste.
- La chape doit être abritée pendant 24 heures d'un ensoleillement direct, et l'évacuation de l'humidité doit être effectuée par aération du local à partir de 48 heures après le coulage, en prenant soin d'éviter les courants d'air.

L'applicateur doit être particulièrement vigilant sur :

- La réception du support (planéité, absence de gaines, ...).
- Les épaisseurs minimales (en fonction du support).
- Le fractionnement (1000 m² ou 300 m² pour les planchers chauffants).
- Les épaisseurs des bandes périphériques (5mm pour les chapes non chauffantes et 8 mm pour les chapes chauffantes et autour des réservations).
- La mise en chauffe en cas de coulage sur plancher chauffant .
- Les préconisations de pose de revêtement conformément aux DTU ou CPT en vigueur (fractionnement, joints, humidité du support).

INFO +

Pour les autres revêtements, la vérification de l'humidité résiduelle de la chape est obligatoire.

Type de revêtement de sol	Humidité résiduelle de la chape en fonction du classement E du local	
	E1	E2
Carrelage	≤ 1%	≤ 0,5%
Revêtements plastiques collés	≤ 1%	≤ 0,5%
Revêtements textiles non perméables	≤ 0,5%	
Revêtements textiles perméables (sans sous-couche)	≤ 1%	
Système d'étanchéité ou de protection à l'eau sous carrelage (SPEC)	≤ 0,5%	≤ 0,5%
Résines	≤ 0,5%	≤ 0,5%
Parquets	≤ 0,1%	

Longline.com - (21093 - 02/2015)

RECOMMANDATIONS

Se référer à la fiche "Règles de mise en œuvre et précautions d'emploi".

CONSEILS PRODUITS +

L'Option "Sans Ponçage" peut être envisagée avec l'addition d'un produit complémentaire dans la chape.